



Faillites en hausse au 1^{er} trimestre 2024, liquidations en nette baisse

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice et du STATEC, 317 entreprises ont été déclarées en faillite et 31 ont été liquidées au cours du premier trimestre de 2024.

Faillites

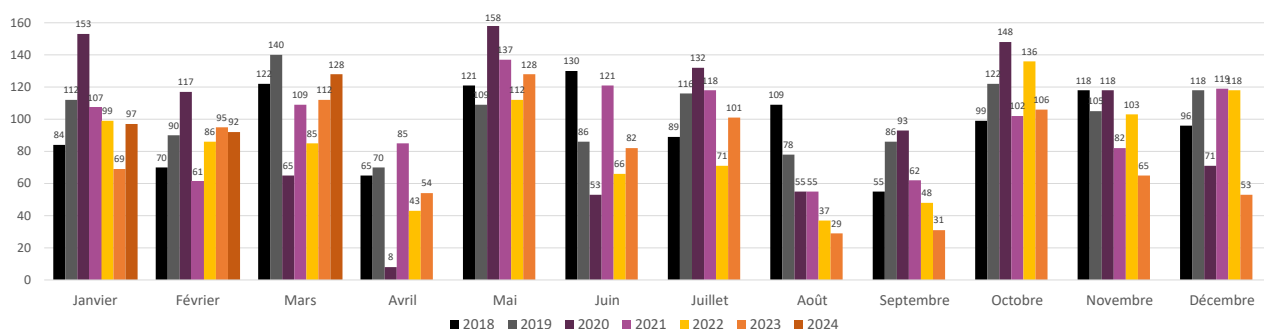
Le nombre de faillites est en hausse de 15% par rapport au premier trimestre 2023 (317 contre 276 jugements). D'après les premières estimations, les pertes d'emplois salariés liées aux faillites se chiffrent à 1 239, contre 768 au premier trimestre 2023, soit une hausse de plus de 60%. Il faut remonter à 2011 pour retrouver des niveaux similaires en termes de pertes d'emplois en un seul trimestre.

La construction est le secteur le plus impacté par les faillites depuis 2023. Cette situation s'accroît au 1^{er} trimestre 2024, aussi bien en nombre absolu (avec 71 faillites, soit +18% par rapport au 1^{er} trimestre 2023), qu'en termes de pertes d'emplois salariés. Celles-ci sont estimées à environ 660, soit 244% de plus qu'au premier trimestre 2023. Le secteur de la construction pèse ainsi pour plus de la moitié dans le total des pertes d'emplois salariés liées aux faillites.

La branche du commerce enregistre 47 faillites au premier trimestre 2024. Ce nombre est certes en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2023 (47 contre 55), mais les pertes d'emplois salariés ont plus que triplé (133 contre 44).

On dénombre également 32 faillites dans le secteur de l'Horesca (-11% par rapport au 1^{er} trimestre 2023), les premières données provisoires faisant état d'environ 194 pertes de postes d'emplois salariés (+46%).

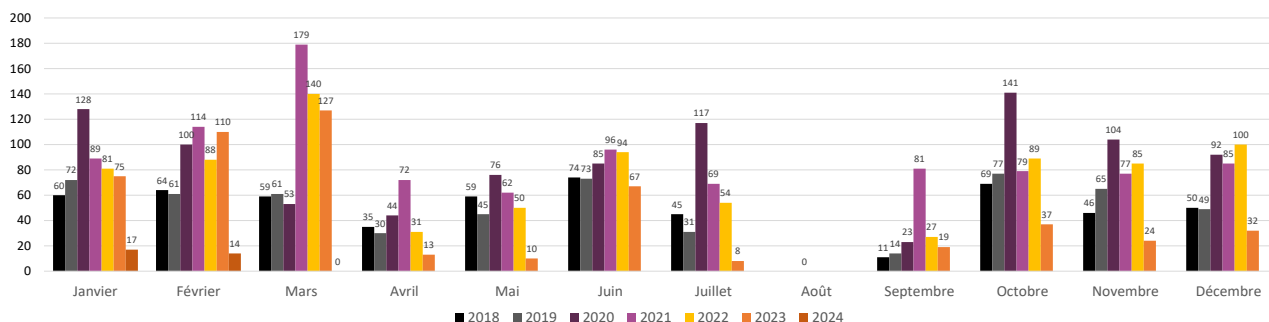
GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Liquidations

Les liquidations sont en forte baisse au premier trimestre 2024, leur nombre ayant été divisé par 10 par rapport au premier trimestre 2023. En effet, le nombre de liquidations de sociétés holding et de fonds de placement s'est effondré, alors que celles-ci ont constitué la majorité des liquidations auparavant.

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans **le Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 17 avril 2024. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 15 avril 2024 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

